

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
Séance du 8 octobre 2026

Date de convocation : 01 octobre 2026

Date d'affichage : 09 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit octobre à dix-huit heures trente le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de LOTHEY, sous la présidence de Madame Aurélie MACACLIN, Maire.

Étaient présents : M. Jacques LE JOLLEC Mme Aurélie MACACLIN, M. Gauthier VELLY, Mme Patricia HUSSON, M. MACACLIN Laurent, Mme Valérie DESMET, M. COGANT Jean-Claude, Mme Françoise LE BERRE, M. Loïc RANNOU, Mme LE GUYADER Laurie.

A été désignée secrétaire de séance : Valérie DESMET

Nombre de conseillers municipaux :	10
- en exercice :	10
- présents ou représentés :	10
- votants :	10

2026-10-08-10 : Désignation des représentants de la commune à la Commission locale d'évaluation Kerlic (Motion de Soutien)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

Vu la décision n° 2025-76 du 15 avril 2025 de l'Agence régionale de santé (ARS) Bretagne autorisant l'activité de radiologie diagnostique de la SAS Imagerie 29 Sud sur le site de Châteaulin ;

Vu le dossier de demande de soutien présenté en juillet 2026 par le groupe RIM 29 Sud ;

Considérant l'importance de garantir aux habitants de Lothey, du bassin de Châteaulin et du centre-Finistère un accès de proximité aux examens d'imagerie médicale ;

Considérant également la nécessité de préserver l'offre de formation des manipulateurs en électroradiologie médicale et de favoriser leur insertion professionnelle sur le territoire ;

Madame le Maire présente au Conseil municipal le projet porté par le groupe RIM 29 Sud, visant à créer à Châteaulin un plateau d'imagerie médicale comprenant notamment un scanner, deux IRM, un mammographe ainsi que des équipements de radiographie et d'échographie.

Ce projet s'accompagne également de l'installation envisagée d'un coroscanner à Quimper Kerlic et du maintien des sites existants à Quimper, Fouesnant et Pont-l'Abbé.

Madame le Maire souligne que le Finistère dispose d'un institut de formation de manipulateurs en électroradiologie médicale à Quimper, accueillant chaque année une nouvelle promotion d'étudiants. Le développement des équipements d'imagerie sur le territoire constitue ainsi un enjeu important pour les possibilités de stages, l'emploi des futurs professionnels et le maintien des compétences médicales locales.

Elle précise que les évolutions tarifaires nationales intervenues depuis octobre 2025 fragilisent, selon le porteur du projet, le financement de ces équipements et la pérennité de l'offre d'imagerie médicale.

Le groupe RIM 29 Sud sollicite notamment l'examen de solutions adaptées, dont une évolution du dispositif OPTAM, afin de permettre la réalisation de ces projets.

Au regard de l'importance de l'accès aux soins, du dépistage, de la formation des professionnels de santé et du maintien d'une offre médicale de proximité, Madame le Maire propose au Conseil municipal d'apporter son soutien à cette démarche.

Résultat du vote :

- **Pour** : Unanimité
- **Contre** : 0
- **Abstention** : 0

Envoyé en préfecture le 12/10/2026

Reçu en préfecture le 12/10/2026

Publié le

ID : 029-212901425-20261012-2026_10_08_10-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

EXPRIME SON SOUTIEN au projet de création d'un plateau d'imagerie médicale à Châteaulin ainsi qu'au projet de coroscaner à Quimper Kerlic, portés par le groupe RIM 29 Sud ;

SOULIGNE l'importance du maintien et du développement d'une offre d'imagerie médicale et de dépistage de proximité pour les habitants du centre et du sud-Finistère ;

RAPPELLE l'importance de la formation des manipulateurs en électroradiologie médicale sur le territoire finistérien et la nécessité de favoriser les débouchés professionnels des étudiants formés localement ;

INVITE l'ARS Bretagne, la CPAM du Finistère ainsi que les autorités nationales compétentes à examiner, en concertation avec le groupe RIM 29 Sud, les solutions permettant la réalisation de ces projets et la pérennité de l'offre existante ;

PRÉCISE que la présente motion constitue un soutien institutionnel et n'entraîne aucun engagement financier de la commune de Lothey ;

AUTORISE Madame le Maire à transmettre la présente motion au préfet du Finistère, à l'ARS Bretagne, à la CPAM du Finistère, aux parlementaires du territoire ainsi qu'au groupe RIM 29 Sud.

Fait et délibéré à Lothey, le 9 octobre 2026.

Le Maire,

Aurélie MACACLIN

La secrétaire de séance

Valérie DESMET

Desmet



Le Maire
Aurélie MACACLIN